

pu y pourvoir, si on le juge nécessaire, de quelque autre façon. Je tiens à le signaler, toutefois, le traitement du premier ministre du Canada, si on le compare aux émoluments d'autres fonctionnaires, est extrêmement modeste. Prenons, par exemple, le gouverneur de la Banque du Canada. Je ne sais pas au juste quel est son traitement, mais je crois qu'il est au moins le double de celui du premier ministre. Il y a aussi le traitement du président du National-Canadien qui est, je crois, trois fois celui du premier ministre. Voilà pourquoi ce montant de \$5,000 ne me plaît pas particulièrement.

Je veux bien qu'on fournisse une résidence convenable au premier ministre; mais, comme je l'ai dit déjà, je crois qu'à certains égards, on s'est trompé. Nous pouvons critiquer les dépenses et le coût de l'immeuble tant que nous voulons, mais le mal est fait, l'immeuble est là. Cette propriété est en voie d'être transformée, et j'ai moi-même constaté hier que le ministre ne s'est pas trompé en disant que les architectes chargés de cette rénovation étaient compétents et faisaient leur possible à l'égard de cette vieille maison qui s'est révélée en bien pire état qu'il n'apparaissait au début. La consolidation des murs a réclamé plus de travail qu'on ne l'avait prévu, et il en est ainsi du reste. Le Gouvernement s'est trompé dans ses prévisions, mais quoi que nous fassions maintenant ne corrigera pas les conséquences de cette erreur. C'est pourquoi j'estime que nous devons accepter la situation telle qu'elle est et étudier les dispositions du projet de loi.

Le Canada fait bien de suivre l'exemple d'autres pays et d'offrir à son premier citoyen une résidence où il pourra accueillir les hautes personnalités canadiennes et étrangères.

M. G. A. Cruickshank (Fraser-Valley): Je tiens à dire un mot au sujet de cette question, monsieur l'Orateur, parce que, tout d'abord, j'ai l'intention de proposer un amendement au projet de loi lorsque nous en serons saisis. Je ne crois pas aller à l'encontre du Règlement en annonçant que je vais proposer un amendement.

J'habite une circonscription rurale où il n'y a pas d'endroits prétentieux, mais je m'oppose fortement à la disposition comportant un loyer de \$5,000, qu'a mentionnée l'honorable député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell). J'ai l'intention de proposer un amendement portant que le loyer soit de \$1 par année. Peu importe le parti au pouvoir, le chef de ce parti est le premier ministre du Canada et il occupe un rang analogue à celui du président des États-Unis. Naturellement, j'espère qu'aucun parti de

l'opposition n'arrivera au pouvoir. Mais si cela arrivait, mes commettants et moi-même, en tant que député particulier, respecterions le rang qu'occuperait le chef du parti au pouvoir, de quelque allégeance politique qu'il fût. Comme l'affirmait l'an dernier, le chef des cécédistes, si ma mémoire est bonne, il eût mieux valu démolir l'ancien immeuble pour en construire un neuf. Mais deux noirs ne font pas un blanc. Nous avons déjà une charpente; il nous reste à en faire un immeuble dont le Canada sera fier et qui soit en rapport avec le rang que nous occupons au sein des Nations Unies.

Je le répète, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de proposer un amendement tendant à diminuer de \$5,000 à \$1 par année le loyer de la résidence du premier ministre du Canada, quel qu'il soit et à quelque parti qu'il appartienne.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, je crois qu'à l'étape de la deuxième lecture, il y a lieu d'établir une distinction entre deux aspects de la mesure. À l'égard de la simple question de savoir si le pays doit fournir une résidence officielle au premier ministre, je suis convaincu qu'il y a unanimité d'opinion. Si le bill ne tend qu'à cette fin, il mérite d'être adopté unanimement à l'étape de la deuxième lecture. Mais il y a plus: il propose de faire d'un immeuble d'Ottawa en particulier la résidence officielle. Il s'empresse même de donner par le détail la description de la propriété. Le leader suppléant du Gouvernement a donc tort d'affirmer que la Chambre ne doit pas s'arrêter à l'examen du bien-fonds en cause ni des frais encourus lors des travaux de réfection destinés à fournir au premier ministre une demeure officielle, mesure que la Chambre, me semble-t-il, est disposée à approuver.

Je tiens à rectifier en particulier une des observations du très honorable député. Au début de son discours de ce matin, il a dit: "La Chambre a décidé de construire une résidence." Il s'agit là tout probablement d'un *lapsus lingue*. La Chambre a simplement indiqué,—et non officiellement,—qu'elle approuve l'aménagement d'une telle résidence. On n'a rien dit qui puisse donner à entendre que le choix de la demeure en question, les méthodes de rénovation employées par le Gouvernement, et les dépenses considérables à effectuer à cette fin ont été approuvés.

L'argument invoqué ce matin par le chef suppléant du gouvernement au sujet des valeurs historiques, lorsqu'il a cité la Maison blanche en exemple, ne confirme aucunement sa thèse. Évidemment la Maison blanche présente un grand intérêt historique. Lorsqu'il